Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/10/2026 - 27770 - 2016 B 01633 - 820 329 845 - A.T.E.C

Copyright Groupe ISA (2026) ISACUMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2026
cerfa
N° 11084*28
Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sas ATEC 8 AVENUE DE FONTMAGNE 34670 SAINT-BRES	
SIRET 8 2 0 3 2 9 8 4 5 0 0 0 1 1	Mél : antoine.le.roux@atec-sas.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux d'installation électrique dans t — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal : 355 614 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 42 500 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Autres dispositifs ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* ☐	Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies* ☐	France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A* ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : — Chiffre d'affaires : — Taux d'imposition :

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : — Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON ☒ — Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
FIDUCIAIRE CEVENNES PROVENCE 1 BOULEVARD JEAN JAURES 30140 ANDUZE *Tél :* 0466616107	*Tél :*

Examen de conformité fiscale (ECF) — *prestataire :*	Identité du déclarant :
	Date : 30/04/26 Lieu : ANDUZE
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT THOMAS MAZUR
	Signature :

certifié conforme

TM

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2026

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2026 ISACOMPTA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	644 848	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

TN

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	Sas ATEC	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	8 AVENUE DE FONTMAGNE 34670 SAINT-BRES	
SIRET	8 2 0 3 2 9 8 4 5 0 0 0 1 1	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent* 12	

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	25 682	016 19 007	6 675
	Immobilisations corporelles *		028	92 208	030 85 618	6 590
	Immobilisations financières * (1)		040	9 249	042	9 249
	Total I (5)		044	127 138	048 104 625	22 513
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	40	066	40
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	803 695	070	803 695
		Autres* (3)	072	40 459	074	40 459
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080	150 563	082	150 563
	Disponibilités		084	87 480	086	87 480
	Total II		096	1 082 238	098	1 082 238
	Total général (I + II)		110	1 209 376	112 104 625	1 104 751

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	147 245
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	282 042
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	434 787
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	7 200
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	162 821
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 17 534)	172	231 881
	Comptes courants d'associés	173	91 557
	Autres dettes	175	65 111
	Produits constatés d'avance	174	111 393
	Total III	176	669 964
	Total général (I + II + III)	180	1 104 751

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	10 021
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	100

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ATEC — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *					210	391
Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
	services *			215	218	3 166 257
				217		
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	9 047
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	3 175 696

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	342 545
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : 85 135 - immobilier :)			242	1 252 525
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	3 819)	244	20 668
Rémunérations du personnel*				250	881 767
Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380	)	252	285 186
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	13 924
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	8
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	366		
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 796 623

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	379 072
Produits financiers (III) 280 : 563 — **Charges financières (V)**	294	137
Produits exceptionnels (IV)	290	5 392
Charges exceptionnelles (VI) dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347	300	7 569
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)	306	95 279
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)	310	282 042

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 : 312 — 282 042 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles*					322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	95 279	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	20 793	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987	342		
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989			
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	398 114	354	
Déficit Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	398 114	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

TM

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Sas ATEC — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 — 19 868	412 — 5 813	414	416 — 25 682	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 — 41 142	442 — 1 250	444	446 — 42 392	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 — 44 133	462	464 — 7 990	466 — 36 143	
	Autres immobilisations corporelles	470 — 11 516	472 — 2 157	474	476 — 13 673	
Immobilisations financières		480 — 8 449	482 — 800	484	486 — 9 249	
TOTAL		490 — 125 107	492 — 10 021	494 — 7 990	496 — 127 138	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 — 14 109	502 — 4 898	504	506 — 19 007
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 — 35 375	532 — 3 339	534	536 — 38 713
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 — 39 702	552 — 4 112	554 — 7 990	556 — 35 824
	Autres immobilisations corporelles	560 — 9 505	562 — 1 575	564	566 — 11 081
TOTAL		570 — 98 691	572 — 13 924	574 — 7 990	576 — 104 625

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
EXCELLENCE AUTO 34 -				

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1	7 990	7 990		100	100			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 — 7 990	580 — 7 990	582	584 — 100	586 — 100	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590		583	594	595
			TOTAL	596 — 100		585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACUMPTA

Tm

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ATEC

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374	109 777
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	173 982
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise : Sas ATEC			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/01/2025	et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	21
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	3 166 648
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	3 166 648

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	8 947
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	8 947

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	483 935
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	824 705
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	1 308 648

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	1 866 948

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	1 866 948

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	3 166 648	Effectifs au sens de la CVAE *	023	21
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2025		016	31/12/2025
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

TN

DGFiP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 820329845

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas ATEC

ADRESSE (voie) 8 AVENUE DE FONTMAGNE

CODE POSTAL 34670 VILLE SAINT-BRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

TM

ATEC

SAS au capital de 5.000 €

Siège social
8 avenue de Fontmagne - 334670 SAINT BRES

RCS MONTPELLIER 820 329 845

RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026
(Exercice clos le 31/12/2025)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire, afin de vous présenter les résultats de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et le bilan dudit exercice. Ces comptes ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice 2025, nous avons réalisé un chiffre d'affaires HT de 3 166 648 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 2 796 623 € dont notamment :
- 1 252 525 € d'autres charges externes ;
- 881.767 € de rémunérations du personnel ;
- 285.186 € de charges sociales ;
- 13.924 € de dotations aux amortissements.

Nous dégageons un bénéfice d'exploitation de 379.072 €.

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, et d'une provision sur l'impôt sur les sociétés de 95 279 €, l'activité de cet exercice se traduit par un bénéfice net de 282.042 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 282.042 € en réserves ordinaires, poste « Autres réserves ».

TM

Nous vous remercions d bien vouloir approuver les comptes et résolutions qui vous sont présentés, et de donner quitus à votre président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Préalablement, nous allons vous donner lecture de notre rapport spécial sur les conventions règlementées par l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président

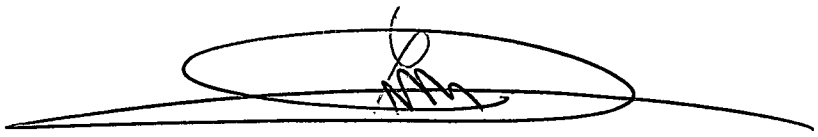

TM

ATEC

SAS au capital de 5.000 €

Siège social
8 avenue de Fontmagne - 334670 SAINT BRES

RCS MONTPELLIER 820 329 845

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 282.042 € en réserves ordinaires, poste « Autres réserves ».

L'assemblée générale rappelle les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

- 2023 : 72.000 €
- 2024 : 90.000 €
- 2025 : 130.000 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée du 30 juin 2026.

LE PRESIDENT
("Certifié conforme")

Certifié conforme

TM